

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Ce texte constitue une traduction du résumé du prospectus anglais approuvé par la FSMA en date du 29 juin 2022. DEME Group NV est responsable du contenu de cette traduction française. Dans le cadre de leur relation contractuelle avec l'émetteur, les investisseurs peuvent se prévaloir de la version traduite. Cette traduction du résumé ainsi que le prospectus approuvé par la FSMA sont disponibles sur le site web de la Société, à l'adresse www.deme-group.com.

A. Introduction et avertissements

1. Introduction

Nom et code international d'identification des valeurs mobilières	25.314.482 actions ordinaires, sous le code ISIN BE0974413453.
Identité et coordonnées de l'émetteur	DEME Group NV - numéro d'entreprise : 0787.829.347 - siège social : Scheldedijk 30, 2070 Zwijndrecht, Belgique - Identifiant d'entité juridique (« LEI ») : le numéro est en attente – Code Commun : 249531545 – numéro de téléphone : +32 3 250 52 11.
Autorité compétente	Autorité des services et marchés financiers (« FSMA »), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, Belgique.
Date d'approbation du prospectus	La FSMA a approuvé la version anglaise du présent Prospectus (y compris le Résumé) conformément à l'Article 20 du Règlement Prospectus le 29 juin 2022.

Sauf indication contraire dans le présent Résumé, les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent Résumé auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus.

2. Avertissements

Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions doit être fondée sur l'examen du Prospectus dans son ensemble par l'investisseur et pas seulement sur le Résumé. Un investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une réclamation relative aux informations contenues dans le Prospectus ou incorporée par référence dans celui-ci est portée devant une juridiction, l'investisseur demandeur peut, en vertu du droit national des États membres de l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus et tous les documents qui y sont incorporés par référence avant que la procédure judiciaire ne puisse être engagée. La responsabilité civile ne s'applique qu'aux personnes qui ont déposé le Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque le Résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, les informations principales afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions.

B. Informations principales sur la Société

1. Qui est l'émetteur des Actions ?

Identification. La Société est une société anonyme (*naamloze vennootschap*) de droit belge et est domiciliée en Belgique. La Société est immatriculée au registre des entités juridiques (Anvers) sous le numéro d'entreprise 0787.829.347. Le siège social de la Société est sis Scheldedijk 30, 2070 Zwijndrecht. La demande de LEI de la Société est en attente. Le Code Commun de la Société est 249531545.

Activités principales. DEME est devenue un fournisseur mondial de solutions marines durables. La Société est fière de ses activités de dragage et continue de les développer. L'expansion de Singapour, l'élargissement des canaux de Suez et de Panama et la construction du Nouveau Port de Doha ne sont

que quelques exemples de projets sur lesquels DEME a été impliquée. Tout au long de ses activités de dragage, DEME construit des infrastructures maritimes telles que des écluses, des murs de quai et des tunnels. Le projet Fehmarnbelt, l'un des plus grands tunnels immergés du monde entre le Danemark et l'Allemagne, est peut-être l'un des projets avec la plus grande visibilité. DEME a également élargi avec succès ses activités de construction offshore, en mettant l'accent sur les projets d'énergie renouvelable en mer. Elle a contribué à la construction d'impressionnants projets offshore de 21 GW et confirme son leadership sur ce marché en forte croissance avec son expansion aux États-Unis et en Asie. Une autre activité de DEME est le nettoyage des sols pollués de part son segment DEME Environmental. La dépollution du site des Jeux olympiques de Londres illustre cette expertise. Au-delà de ses activités d'entrepreneur général, DEME développe ses activités de concession dans les secteurs de l'éolien offshore, de l'infrastructure, de l'hydrogène vert et de la récolte de métaux rares en mer profonde. Avec un portefeuille d'actifs opérationnels et d'actifs en développement (à savoir, pipeline de développement des énergies renouvelables de plus de 5 GW), les ambitions du groupe sont fortes.

Principaux actionnaires. Le tableau suivant présente un aperçu des actionnaires détenant 5 % ou plus des Actions de la Société (sur une base non diluée) :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% d'actions (arrondi)
Ackermans & van Haaren SA	15.720.684	62,10
VINCI Construction SAS*	3.066.460	12,11

La Société est contrôlée au sens de l'Article 1:14 du Code belge des sociétés et associations par Ackermans & van Haaren SA (à savoir, avec une participation de 62,10 %). Ackermans & van Haaren est également actionnaire majoritaire de CFE à la date du présent Prospectus (à savoir, avec sa participation actuelle de 62,10 % dans CFE).

Principaux administrateurs. À la date du présent Prospectus, le Conseil d'administration de la Société se compose des sept membres suivants : Luc Bertrand, Piet Dejonghe, Luc Vandenbulcke, John-Eric Bertrand, Koen Janssen, Tom Bamelis et Christian Labeyrie.

Commissaire. Le commissaire de la Société est Ernst & Young Bedrijfsrevisoren BV, dont le siège social est sis De Kleetlaan 2, 1831 Machelen, Belgique, représenté par Patrick Rottiers et Wim Van Gasse, commissaire aux comptes.

2. Quelles sont les informations financières principales concernant la Société ?

Informations financières sélectionnées.

Les tableaux ci-dessous présentent des éléments sélectionnés des Etats Financiers Consolidés du Groupe DEME pour les exercices 2021, 2020 et 2019.

L'Etat Financier Consolidé pour 2021, préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les Etats Financiers Consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation des Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE), la principale différence porte sur certaines notes explicatives, telles que l'information sectorielle.

Éléments sélectionnés du Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Total du chiffre d'affaires	2.580.773	2.335.944	2.660.659

Résultat d'exploitation	143.281	64.281	141.146
Résultat net (part du groupe)	114.581	50.410	125.041
Éléments sélectionnés de l'état consolidé de la situation financière (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Total de l'actif	4.049.597	3.919.954	3.944.779
Total des capitaux propres	1.599.239	1.485.332	1.447.154
Dette financière nette (1)	392.678	489.030	708.453

(1) La Dette Financière Nette est la somme des dettes courantes et non courantes portant intérêt (dont les dettes liées au leasing), diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Éléments sélectionnés de l'état consolidé des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	621.937	475.135	287.395
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	419.574	376.421	374.418
Flux de trésorerie (utilisés) provenant des activités d'investissement	-266.412	-147.139	-370.322
Flux de trésorerie (utilisés) provenant des activités financières	-247.952	-78.386	183.016
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-94.790	150.896	187.112
Évolution du périmètre ou de la méthode de consolidation	0	-37	0
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1.485	-4.057	628
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	528.632	621.937	475.135

Autres informations financières. Aucune information financière *pro forma* n'est fournie dans le Prospectus.

3. Quels sont les principaux risques spécifiques à la Société ?

Voici une sélection des principaux risques qui, seuls ou combinés à d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet négatif considérable sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

- **L'activité et les opportunités de croissance de DEME sont soumises aux développements macroéconomiques :** Les activités de DEME sont principalement motivées par la croissance de la population mondiale, la tendance à localiser l'industrie à proximité des côtes et le long des

grands fleuves, la croissance de l'économie mondiale et la nécessité d'infrastructures appropriées que cette croissance implique, la demande croissante d'énergie et la transition vers la neutralité des énergies renouvelables et du climat, la pénurie de matières premières spécifiques et le développement du commerce international et du transport maritime.

- **L'activité et les opportunités de croissance de DEME sont soumises aux développements géopolitiques :** Les opérations de DEME sont, dans certains domaines où elle est active, exposées à des risques élevés liés à l'instabilité politique et/ou sociale (notamment guerre et troubles civils, conflits armés, terrorisme, prise d'otages, piraterie, extorsion et sabotage).
- **DEME est confrontée à des risques liés à la gestion et à l'exécution de projet :** Les projets sont généralement caractérisés par les obligations contractées lors de la remise de l'offre dans le cadre du processus d'appel d'offres pour un projet et, lors de l'attribution, par la signature d'un contrat pour la construction ou la livraison d'une infrastructure ou d'un ensemble de travaux à caractère unique pour un prix forfaitaire fixe ou variable et dans un délai convenu.
- **DEME fait face à une concurrence significative dans son secteur :** DEME fait face à la concurrence d'autres acteurs du marché local et international actifs dans le même secteur.
- **DEME est soumise à des risques de tiers à l'égard des entrepreneurs, fournisseurs, vendeurs, partenaires de coentreprise ou d'autres parties de ses projets :** La bonne réalisation des projets dépend de la capacité des tiers aux projets à remplir leurs obligations contractuelles et est soumise à des facteurs indépendants de la volonté de DEME, y compris les actions ou omissions de ces parties et de leurs sous-traitants.

C. Informations principales sur les Actions

1. Quelles sont les principales caractéristiques des Actions ?

Type, classe et ISIN. Toutes les Actions sont des actions ordinaires de même catégorie, sans valeur nominale et entièrement libérées. Les Actions devraient être cotées sous le symbole « DEME » portant le code ISIN BE0974413453.

Devise, Valeur nominale, Nombre d'actions émises et Capital. Les Actions sont libellées en euros. À la date du présent Prospectus, le capital de la Société s'élève à 33.193.861,28 euros et est représenté par 25.314.482 Actions ordinaires entièrement libérées, sans valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital.

Droits attachés aux Actions. Chaque Action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Il n'y a pas de restrictions sur les droits de vote. L'ensemble des Actions donne le droit de participer aux dividendes déclarés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des exercices à venir. Chaque actionnaire a le droit d'assister à une assemblée générale des actionnaires et de voter à l'assemblée générale des actionnaires en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Dans les limites de l'article 7:139 du CBSA, les détenteurs de titres ont le droit de poser des questions aux administrateurs dans le cadre du rapport du Conseil d'administration de la Société ou des questions inscrites à l'ordre du jour de cette assemblée générale des actionnaires. En principe, les modifications du capital sont décidées par les associés et l'assemblée générale peut à tout moment décider d'augmenter ou de réduire le capital de la Société. En cas d'augmentation de capital en numéraire avec émission d'Actions nouvelles, ou en cas d'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription, les actionnaires existants ont en principe un droit préférentiel de souscription, au prorata des Actions nouvelles, des obligations convertibles ou des droits de souscription. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, tout solde restant après acquittement de toutes dettes, passifs et frais de liquidation doit d'abord être affecté au

remboursement, en numéraire ou en nature, du capital libéré des Actions non encore remboursées. Le solde éventuel est réparti à parts égales entre tous les actionnaires.

Rang. Toutes les Actions représentent une part égale du capital et seront toutes de rang inférieur à toutes les dettes (instruments) de la Société. Toutes les Actions ont droit à une part de tout produit de liquidation distribuable ou de tout excédent d'insolvabilité au prorata de leur part dans le capital.

Restrictions sur la Cessibilité. Il n'existe aucune restriction sur la cessibilité des Actions autres que certains engagements d'inaliénabilité des sociétés Ackermans & van Haaren SA et VINCI Construction SAS, en tant qu'actionnaires principaux, et celles applicables par la loi.

Politique en matière de dividendes. La Société n'ayant été constituée que dans le cadre de la Scission Partielle, la Société n'a pas déclaré ou versé de dividendes sur ses Actions par le passé. Sous réserve des bénéfices, de la situation financière, des exigences de capital et d'autres facteurs jugés importants par le Conseil d'administration, de la disponibilité des réserves distribuables et de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires, la Société entend déclarer et distribuer un dividende annuel non cumulatif à ses actionnaires sur la base d'un ratio de distribution cible de 33 % du bénéfice net présenté par le groupe.

2. Où les Actions seront-elles négociées ?

Une demande a été faite pour l'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels de toutes les Actions (« la **Cotation** »). Les Actions devraient être cotées sous le symbole « DEME » portant le code ISIN BE0974413453. La négociation devrait commencer le 30 juin 2022 ou aux alentours de cette date (la « **Date de Cotation** »).

3. Principaux risques spécifiques aux Actions

Voici un résumé des principaux risques liés aux Actions et à la Scission Partielle en tant que telle :

- bien que les Actions CFE soient actuellement cotées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, il n'existe aucun marché public pour les Actions préalablement à leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et aucune garantie ne peut être fournie que tout marché se développera ou sera maintenu pour les Actions ;
- à la suite de la Transaction, seuls 25,80 % du capital de la Société seront librement négociables et cette marge libre limitée peut avoir un impact négatif sur la liquidité des Actions et entraîner un faible volume de négociation des Actions ; et
- le prix des Actions pourrait ne pas refléter la valeur de la Société et peut être influencé par de nombreux changements et développements, y compris des facteurs indépendants de la volonté de la Société.

D. Informations clés sur la Scission Partielle et la Cotation

Généralités. Le Prospectus constitue (et le présent Résumé concerne donc un résumé d') un prospectus de cotation aux fins de l'Article 3(3) du Règlement Prospectus et a été préparé conformément au Règlement Prospectus et à son Règlement Délégué concernant l'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles de 100 % des Actions émises par la Société lors de sa constitution (la « **Cotation** »). Le présent Prospectus a été préparé suite à la scission partielle de Compagnie D'Entreprises CFE SA (« **CFE** »), société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Brussels, par laquelle toutes les actions émises par Dredging, Environmental & Marine Engineering NV (« **DEME NV** »), société anonyme de droit belge (ainsi que la partie proportionnelle du capital et des réserves de CFE) ont été apportées par CFE à la Société (ces actions de DEME NV, les « **Actions** »).

DEME ») (ensemble, « l'Apport ») conformément à l'article 12:8, 1° du Code belge des sociétés et associations (la « Scission Partielle »).

Le Conseil d'administration de CFE a rédigé la proposition relative à la Scission Partielle (la « Proposition de Scission Partielle »), qui a été déposée au greffe de son tribunal de l'entreprise compétent respectif le 17 mai 2022. Le 29 juin 2022, l'assemblée générale extraordinaire de CFE a approuvé la Scission Partielle (« l'AGE de Scission Partielle »). Immédiatement après, l'acte constitutif de la Société a été adopté et les Actions ont par la suite été émises aux actionnaires existants de CFE (sur une base 1:1).

Calendrier prévu. Certaines dates principales dans le cadre de la Transaction sont résumées dans le tableau suivant. La Société peut ajuster les dates et heures indiquées dans le calendrier ci-dessous, dans le Prospectus et dans le présent Résumé. Dans ce cas, la Société en informera Euronext Bruxelles et les investisseurs par le biais d'un communiqué de presse et sur le site web de la Société. Dans la mesure où la loi l'exige, la Société publiera en outre un supplément au Prospectus.

17/05/2022	Dépôt de la Proposition de Scission Partielle
19 mai 2022	Convocation de l'AGE de Scission Partielle
29 juin 2022, 17:30 CEST	Tenue de l'AGE de Scission Partielle
29 juin 2022	Approbation du Prospectus par la FSMA
30 juin 2022	Date de Cotation prévue
30 juin 2022	Publication prévue d'un communiqué de presse sur la Cotation et le nouveau dénominateur aux fins du règlement sur la transparence
4 juillet 2022	Date de règlement prévue

Rapport d'Échange. En contrepartie de l'Apport dans le cadre de la Scission Partielle, chacun des actionnaires existants de CFE a reçu des Actions de la Société, sur la base de leur participation actuelle respective dans CFE et du Rapport d'Échange (tel que défini ci-dessous). Comme indiqué ci-dessus, 25.314.482 Actions ont été émises dans la Société (au moment de sa constitution) en contrepartie de l'Apport. Le rapport d'échange est déterminé sur une base 1:1, ce qui signifie que les actionnaires de CFE ont reçu 1 Action de la Société pour chaque action qu'ils détiennent dans CFE (le **Rapport d'Échange**). En conséquence, par exemple, l'actionnaire de contrôle actuel de CFE, Ackermans & van Haaren SA, détient 15.720.684 des 25.314.482 Actions de la Société, ce qui correspond à 62,10 % des actions de la Société. La contrepartie de l'Apport se compose uniquement d'Actions. Les actionnaires de CFE n'ont pas reçu de montant supplémentaire en espèces (prime).

Dilution. Les actionnaires existants de CFE n'ont subi aucune dilution de leurs droits de vote et de dividendes du fait de la Scission Partielle et de l'émission des Actions puisque, sur la base du Rapport d'Échange, ils ont reçu une (1) Action Nouvelle de la Société par action qu'ils détiennent dans CFE.

Absence d'offre. Toutes les Actions sont émises aux actionnaires de CFE. Aucune offre publique des Actions n'a été faite ou ne sera faite et personne n'a pris de mesure qui permettrait ou est destinée à permettre une offre publique dans un pays ou une juridiction où une telle action à cette fin est requise. La diffusion du Prospectus et du présent Résumé peut être restreinte dans certains pays (autres que la Belgique) par des dispositions légales ou réglementaires. La Société ne déclare pas que le Prospectus ou le Résumé peut être légalement distribué conformément à toute exigence d'enregistrement ou autre exigence applicable dans toute juridiction autre que la Belgique, ou en vertu d'une exemption disponible en vertu de celle-ci, et n'assume aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. En particulier, aucune mesure n'a été prise par la Société qui est destinée à permettre une offre publique d'Actions ou la distribution du Prospectus ou du présent Résumé dans toute juridiction où une action à cette fin est requise.

Estimation des frais de la Transaction. L'ensemble des frais administratifs, juridiques et d'audit ainsi que les autres coûts liés à la Transaction, estimés à environ 2.800.000 euros, sont partagés entre la Société et CFE. La majorité (environ 2.300.000 euros) est supportée par DEME NV.

Aucun produit. Ni la Société ni CFE ne recevront de produit dans le cadre de la Scission Partielle.

Motifs de la Transaction. Le Prospectus constitue le prospectus relatif à la Cotation, qui fait partie d'une transaction plus large, c'est-à-dire la Scission Partielle précédente. La Scission Partielle et la Cotation ultérieure ont pour objet la séparation de DEME NV de CFE et la transformation de la Société en nouvelle société holding cotée pour les activités DEME NV. Étant donné que DEME NV et CFE exercent leurs activités sur différents segments et marchés géographiques, chacun ayant leurs propres priorités de gestion et stratégiques, la Scission Partielle permettra aux deux sociétés de poursuivre le développement de leurs activités et de se développer en deux sociétés cotées solides avec leur propre gouvernance. Il est attendu que cette déconsolidation de DEME NV soit, dans l'ensemble, une source de valeur pour les actionnaires. Enfin, la structure de la Transaction est censée fournir une proposition proportionnelle d'amélioration de la valeur aux actionnaires de CFE (qui ont tous été traités à parts égales dans le cadre de la Scission Partielle) et la cotation séparée devrait permettre à la Société d'attirer la base d'investisseur la plus appropriée.